

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 19 septembre 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Claude Lacasse

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
Mme Francine Blain, assistant-trésorier  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2007-854-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2007-855-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2007-856-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 SEPTEMBRE 2007**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 12 septembre 2007, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

---

#### **CE-2007-857-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 18 juin 2007 ;
  - de la Commission des sports, loisirs et de la culture du 4 juillet 2007 ;
  - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 28 août.
- 

#### **CE-2007-858-DEC COUPE DE BORDURE / BOULEVARD DE LA PINIÈRE / CC-2007-08-28/1**

ATTENDU QUE le comité de circulation recommande de marquer la chaussée par une traverse piétonnière et cycliste sur le boulevard de la Pinière, à l'intersection de la rue de Melbourne ;

ATTENDU QUE la piste cyclable est située du côté nord du boulevard de la Pinière ;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2007-08-28/1 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) concernant une traverse piétonnière et cycliste sur le boulevard de la Pinière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) que la Direction de l'entretien du territoire soit et est mandatée afin d'entreprendre la coupe de la bordure du boulevard de la Pinière, à l'intersection de la rue de Melbourne.

---

**CE-2007-859-DEC      DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
/ MODIFICATION DU FEU DE CIRCULATION /  
INTERSECTION DU CHEMIN GASCON ET DU  
BOULEVARD DE LA PINIÈRE / CC-2007-08-  
28/2**

ATTENDU QUE le comité de circulation recommande de marquer la chaussée par des flèches prioritaires sur le boulevard de la Pinière, à l'intersection du chemin Gascon ;

ATTENDU QUE la circulation dans ce secteur rend difficile le virage à gauche à partir du boulevard de la Pinière vers le chemin Gascon ;

ATTENDU QU'il serait judicieux de modifier le feu de circulation en ajoutant une priorité de virage à gauche ;

ATTENDU QUE le feu de circulation appartient au ministère des Transports (MTQ) du Québec ;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2007-08-28/2 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) concernant la modification de feu de circulation sur le boulevard de la Pinière, à l'intersection du chemin Gascon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) qu'une demande soit faite au ministère des Transports du Québec pour modifier le feu de circulation à l'intersection du chemin Gascon et du boulevard de la Pinière pour prioriser le virage à gauche sur le boulevard de la Pinière en direction du chemin Gascon.

---

**CE-2007-860-REC      COMITÉ DE CIRCULATION / 28 AOÛT 2007 /  
REQUÊTES DE SIGNALISATION**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 28 août 2007, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

**REQUÊTE**

**DÉTAIL**

CC-2007-08-28/05

Enlèvement des panneaux « interdiction de stationner » du côté nord de la rue Saint-Louis sur toute la longueur, entre le boulevard Moody et l'autoroute 25 ;

CC-2007-08-28/06	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue D'Amour, à l'intersection de la rue Lauzon ;
CC-2007-08-28/08	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Robert, à l'intersection de la rue Jacques-Cartier ;
CC-2007-08-28/10	Installation de panneaux « interdiction de stationner » sur la rue Johanne, à quinze (15) mètres des deux (2) côtés de l'intersection du rang Saint-François ;
CC-2007-08-28/11	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue d'Anjou, à l'intersection de la rue Charbonneau ;
CC-2007-08-28/12	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Ludovic, à l'intersection de la rue Beausoleil ;
CC-2007-08-28/14	Installation de lignage de piétons / cyclistes sur le boulevard de la Pinière, à l'intersection de la rue de Melbourne ;
CC-2007-08-28/15	Installation de panneaux « interdiction de stationner » des deux (2) côtés de la courbe de la rue Thérèse sur une distance d'environ dix (10) mètres ;
CC-2007-08-28/16	Installation de lignage (flèche à droite) sur le boulevard de la Pinière, à l'intersection de la rue Bélanger ;
CC-2007-08-28/17	Installation de lignage (flèche à gauche) sur le boulevard de la Pinière, à l'intersection du chemin Gascon ;
CC-2007-08-28/18	Installation de panneaux « interdiction de stationner » des deux (2) côtés de l'ensemble du chemin des Quarante-Arpents.

---

**CE-2007-861-DEC      POURSUITE / RONALD LALONGÉ & ALS / TRAVAUX DE CANALISATION DE LA RUE MARC**

ATTENDU QUE le 13 septembre 2007, la Ville de Terrebonne a reçu une requête introductive d'instance demandant l'annulation du règlement numéro 358 et/ou les articles 6 et 8 dudit règlement sous prétexte que les demandeurs avaient déjà fait ces travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir les services d'un procureur, aux frais de la Ville, pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Ronald Lalongé & als c. Ville de Terrebonne (700-17-004523-071).

---

**CE-2007-862-DEC      POURSUITE / LES PRODUITS FORESTIERS  
P.M.S. INC. / RÉCLAMATION DE TAXES  
PERÇUES EN TROP**

ATTENDU QUE le 31 août 2007, la Ville de Terrebonne a reçu une requête introductive d'instance au montant de 94 219,55\$ réclamant des taxes illégalement perçues et la nullité de ces mêmes taxes (règlements numéros 196 et 196-1);

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir les services d'un procureur, aux frais de la Ville, pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Les Produits Forestiers P.M.S. inc. c. Ville de Terrebonne (700-17-004497-078).

---

**CE-2007-863-DEC      REQUÊTE EN JUGEMENT DÉCLARATOIRE /  
M. RAYMOND DUBÉ / 741, RUE SAINT-  
PIERRE**

ATTENDU QUE le 26 juillet 2007, la Ville de Terrebonne a reçu une requête en jugement déclaratoire concernant l'immeuble situé au 741, rue Saint-Pierre, à l'effet de déclarer ce dernier conforme à la loi et aux règlements municipaux, et ce, par droits acquis;

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir les services d'un procureur, aux frais de la Ville, pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier de M. Raymond Dubé c. Ville de Terrebonne (700-17-004413-075).

---

**CE-2007-864-DEC      NOMINATION / RÉCEPTIONNISTE / SERVICE  
DES COMMUNICATIONS / DIRECTION  
GÉNÉRALE**

ATTENDU l'affichage du poste de réceptionniste au service des communications à la Direction générale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Denis Levesque, directeur général, de nommer Mme Nathalie Chamberland au poste de réceptionniste au service des communications à la Direction générale à compter du 24 septembre 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2007-865-DEC      NOMINATION / POMPIER PRÉVENTIONNISTE  
/ DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU la démission de M. Nicolas Montpetit et de Mme Mélanie Drainville à titre de pompier préventionniste permanent ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, de nommer MM. Yannick Geoffroy et Michel Gauthier à titre de pompier préventionniste permanent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale Terrebonne/Lachenaie.

Que le Comité exécutif prenne acte de la démission de M. Nicolas Montpetit et Mme Mélanie Drainville à titre de pompier préventionniste permanent et entérine leur maintien à l'emploi de la Ville à titre de pompier à temps partiel.

---

**CE-2007-866-DEC      PÉRIODE D'ESSAI / PROMOTION / CAPITAINE  
ENQUÊTE / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-598-DEC entérinant la promotion de M. Joël Bérubé à titre de Capitaine, enquête à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE M. Joël Bérubé terminera sa période d'essai le 19 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE M. Joël Bérubé a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de rencontrer les exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que M. Joël Bérubé soit et est confirmé au poste de Capitaine enquête à la Direction de la police.

Que cette nomination soit effective au terme de la période d'essai, soit à compter du 19 octobre 2007.

---

**CE-2007-867-DEC      PÉRIODE D'ESSAI / PROMOTION /  
DIRECTEUR ADJOINT AUX UNITÉS  
AUXILIAIRES / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-554-DEC entérinant la promotion de M. Marc Brisson à titre de Directeur adjoint aux unités auxiliaires à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE M. Marc Brisson terminera sa période d'essai le 3 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE M. Marc Brisson a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de rencontrer les exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que M. Marc Brisson soit et est confirmé au poste de Directeur adjoint aux unités auxiliaires à la Direction de la police.

Que cette nomination soit effective au terme de la période d'essai, soit à compter du 3 octobre 2007.

---

**CE-2007-868-DEC      OFFRE DE SERVICES / MANDAT DE  
NÉGOCIATION / SYNDICAT CANADIEN DE LA  
FONCTION PUBLIQUE (SCFP), SECTION  
LOCALE 2326, COLS BLANCS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, d'accepter l'offre de services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, datée du 5 septembre 2007, pour un soutien professionnel dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, cols blancs, le tout pour un montant n'excédant pas 24 900\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-160-00-411. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0258 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-869-REC      NOMINATION      /      SUBSTITUT      AU  
RESPONSABLE      DE      L'ACCÈS      A  
L'INFORMATION / CORRECTION DE LA  
RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-454-REC**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 306-05-2007, adoptée le 28 mai 2007, autorisant la création d'une fonction de directeur adjoint à l'éthique professionnelle et à la vérification des systèmes et nommait M. Claude Bouchard à ce titre, en plus de lui conférer la capacité d'agir en matière d'application de la *Loi sur l'accès à l'information* ;

ATTENDU l'avis juridique, daté du 6 septembre 2007, de Me Sylvie Lévesque de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés à l'effet que le libellé ne respecte pas les exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de ladite résolution ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-454-REC soit et est amendée pour y lire au 1<sup>er</sup> paragraphe in fine au lieu et place de :

*« ... en plus de lui conférer la capacité d'agir en matière d'application de la Loi sur l'accès à l'information. »*

*« ... en plus de lui attribuer la fonction de substitut au responsable de l'accès aux documents de la Direction de la police, M. Steeve Deschênes, lorsque ce dernier ne pourra exercer sa fonction dans les délais impartis ».*

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'abroger le 1<sup>er</sup> paragraphe de la résolution du Conseil numéro 306-05-2007 et de le remplacer par celui-ci :

*« Suivant la recommandation CE-2007-454-REC du Comité exécutif du 16 mai 2007, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'une fonction de directeur adjoint à l'éthique professionnelle et à la vérification des systèmes et nomme M. Claude Bouchard à ce titre en plus de lui attribuer la fonction de substitut au responsable de l'accès aux documents de la Direction de la police, M. Steeve Deschênes,*

*lorsque ce dernier ne pourra exercer sa fonction dans les délais impartis ».*

---

**CE-2007-870-REC      PROMULGATION      DE      LA      SEMAINE  
NATIONALE DE LA PRÉVENTION DES  
INCENDIES 2007**

ATTENDU QUE la semaine du 7 au 13 octobre 2007 est retenue au niveau provincial pour la semaine Nationale de la Prévention des Incendies 2007 ;

ATTENDU QUE le thème proposé par le ministère de la Sécurité publique est « **LE FEU BRÛLE DES VIES** » et un thème secondaire « **N'ALIMENTEZ PAS LE FEU** » qui mettra l'accent sur la prévention des feux de cuisson ;

ATTENDU QUE plusieurs activités seront organisées par la Direction de l'incendie dans le but de rendre plus sécuritaire les résidences familiales de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif recommande au Conseil de proclamer la semaine du 7 au 13 octobre 2007, semaine Nationale de la Prévention des Incendies 2007 et ayant pour thème « **LE FEU BRÛLE DES VIES** ».

---

**CE-2007-871-DEC      SOUMISSION / SERVICE DE SERRURIER**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le service de serrurier (SOU-2007-77);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 septembre 2007 à 11 h 01, à savoir :

	Option 1 an	Option 2 ans
Axi Sécurité	47 004,38\$	88 311,26\$
Serrurier Moderne ltée	49 853,12\$	99 991,12\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Axi Sécurité s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 4 septembre 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **AXI SÉCURITÉ**, datée du 31 août 2007, pour le service de serrurier, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, le tout pour un montant de 88 311,26\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0244 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-872-DEC      TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS  
/ BRETelles D'ACCÈS CÔTÉS EST ET  
OUEST / ÎLE SAINT-JEAN**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-740-DEC acceptant le réaménagement des traverses et des trottoirs donnant accès aux abribus situés dans les bretelles des emprises du ministère des Transports du Québec, et ceci afin de rendre sécuritaire la circulation des piétons ;

ATTENDU QUE les estimations préliminaires pour les travaux d'aménagement des bretelles d'accès « est » et « ouest » de l'Île-Saint-Jean étaient de 56 856\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a refusé de participer au partage des coûts ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a produit un nouvel estimé préliminaire qui s'élève à 64 750\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que les travaux proposés à l'estimation préliminaire pour les travaux d'aménagement de trottoirs sur les bretelles « est » et « ouest » de l'Île-Saint-Jean soient acceptés pour un montant total de 64 750\$ (taxes en sus).

Que le transfert budgétaire soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 69 900\$, du poste budgétaire numéro 1-01-111-05-002 au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-320, soit accepté.

---

**CE-2007-873-DEC      SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
ET DÉMOLITION D'UN TROTTOIR-DALLE  
DANS L'EMPRISE DE LA BRETELLE DE  
L'AUTOROUTE 25 / ÎLE SAINT-JEAN**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de construction et démolition d'un trottoir-dalle dans l'emprise de la bretelle de l'autoroute 25 sur l'Île-Saint-Jean;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Pavage des Moulins inc.	34 766,15\$
Construction Anor (1992) inc.	40 249,42\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 septembre 2007 de Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 10 septembre 2007, pour des travaux de construction et démolition d'un trottoir-dalle dans l'emprise de la bretelle de l'autoroute 25 sur l'Île-Saint-Jean, le tout pour un montant de 34 766,15\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0256 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-874-DEC      TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX  
DE PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE  
ROUTIER DANS PLUSIEURS RUES /  
SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 317-04-2004 acceptant la soumission de la compagnie Construction et Pavage Maskimo ltée pour la construction d'enrobé bitumineux, de bordures, de trottoirs et d'éclairage sur plusieurs rues de la ville du secteur La Plaine, pour un montant de 1 748 035,79\$ (t.t.c.) ;



ATTENDU QUE les travaux de pavage, bordures et éclairage routier dans la rue Guillemette ont dû être exclus du contrat de la compagnie Construction et Pavage Maskimo ltée en raison du retard des travaux d'infrastructures ;

ATTENDU QUE l'engagement de 44 327,40\$ (taxes en sus) a été conservé afin de réaliser les travaux ultérieurement ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 281-06-2006 acceptant la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. pour la construction de bordures, de pavage et d'éclairage sur plusieurs rues de la Ville – secteur La Plaine, pour un montant de 2 316 141,78\$ (t.t.c) ;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a omis d'indiquer dans sa recommandation la répartition des travaux de la rue Guillemette imputable au règlement numéro 184 ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. a présenté un certificat de paiement avec des excédents totalisant une somme de 45 309,05\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement émis par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour la réalisation des travaux de la rue Guillemette et autorise le trésorier à payer un montant de 45 309,05\$ (taxes en sus) à la compagnie Asphalte Desjardins inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 184.

---

**CE-2007-875-DEC      TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / OUVRAGES  
MÉTALLIQUES / LOT 808 / COMPLEXE  
AQUATIQUE ET GYMNIQUE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 280-06-2006 acceptant la soumission de la compagnie Orbi Métal pour la fabrication d'ouvrages métalliques et escaliers pour le Complexe aquatique et gymnique (lot 808), pour un montant de 165 007,61 (taxes en sus) ;

ATTENDU la résolution numéro CE-2007-661-DEC acceptant un montant supplémentaire de 13 179,06\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme Dessau-Soprin a présenté un avenant au contrat pour un montant de 5 819,81\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'avenant au contrat émis par la firme Dessau-Soprin pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 5 819,81\$ (taxes en sus) à la compagnie Orbi Métal, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2006-0260 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-876-DEC MANDAT POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET ÉCLAIRAGE ROUTIER / BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2007-239-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour la préparation des plans et devis pour des travaux de bordures, trottoirs, pavage et éclairage routier sur le boulevard Lucille-Teasdale, le tout pour un montant de 79 765\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour la surveillance des travaux de bordures, trottoirs, pavage et éclairage routier sur le boulevard Lucille-Teasdale et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 16 213,44\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 163.

---

**CE-2007-877-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT DOMESTIQUE, DE REFOULEMENT, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'UN POSTE DE POMPAGE ET FONDATION DE RUE SUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES MIGRATEURS / SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, de refoulement d'égout pluvial, d'un poste de pompage et fondation de rue sur le prolongement de la rue des Migrateurs ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 septembre 2007, à savoir ;

		<b>Avec retrait du poste de pompage</b>
Doncar Construction inc.	5 297 530,94\$	4 034 962,66\$
Raymond Bouchard Excavation inc.	5 391 709,48\$	4 102 092,89\$
Les Excavations Roc-Sol Itée	5 458 823,75\$	4 172 853,56\$
Transport et Excavation Mascouche inc.	5 485 836,74\$	4 122 478,54\$
Construction Louisbourg Itée	5 592 856,30\$	4 294 974,91\$
Construction Garnier Itée	5 701 203,38\$	4 339 457,57\$

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux préparée par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. est de 3 299 420\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'item « poste de pompage » de la soumission (1 108 002\$ taxes en sus) est retiré pour être remplacé par le déplacement du poste de pompage existant (65 000\$ taxes en sus) ;

ATTENDU QUE ceci est une mesure temporaire afin de revoir le concept et le coût du poste de pompage permanent ;

ATTENDU QUE malgré le retrait du poste de pompage de la soumission, Construction Doncar inc. demeure le plus bas soumissionnaire ;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Doncar inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 14 septembre 2007 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION DONCAR INC.** pour la construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, de refoulement d'égout pluvial et fondation de rue sur le prolongement de la rue des Migrateurs, pour un montant maximum de 3 605 994\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 343 et 370.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation des plans et devis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

---

**CE-2007-878-DEC      OFFRES DE SERVICE / PLAN DE  
CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU  
RUISSEAU DE FEU / PLAN DIRECTEUR POUR  
LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR  
DU RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU le protocole d'entente signé entre la Ville de Terrebonne et ses partenaires, à savoir 3563308 Canada inc., le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et Canards Illimités Canada dans le dossier du Ruisseau de Feu ;

ATTENDU QU'il est requis de rédiger un plan de conservation pour ce parc en devenir ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Éco-Nature, datée de septembre 2007, afin d'intégrer des informations concernant les potentiels et les contraintes du milieu physique et biologique et des projets d'aménagements en cours tout en identifiant certaines problématiques et en assurant la mise en oeuvre du projet, le tout pour un montant n'excédant pas 19 500\$ (t.t.c.) et payé à même la réserve environnement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0270 émis par le trésorier est joint à la présente.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Plani-Cité, datée du 6 septembre 2007, afin d'élaborer un plan directeur pour la conservation et la mise en valeur du Ruisseau de Feu, le tout pour un montant n'excédant pas 19 850\$ (t.t.c.) et payé à même la réserve environnement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0270 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2007-0272 soumis par le trésorier, au montant de 37 280\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-002 au poste budgétaire numéro 1-02-611-00-411, soit accepté.

---

**CE-2007-879-DEC      TOURNAGE DE LONG-METRAGE / 1840, RUE  
HAMEL / 40<sup>e</sup> AVENUE / 2290, RUE DE LA  
JONQUILLE / TITRE "SOPHIE**

ATTENDU la demande pour le tournage d'un long-métrage « Sophie » sur trois (3) sites différents, soit au 1840, rue Hamel, 40<sup>e</sup> Avenue et au 2290, rue de la Jonquille, le 23 septembre et les 7, 9, 10, 14, 15, 23 et 28 octobre ainsi que le 1<sup>er</sup> novembre 2007 ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Marc-André Fullum ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le tournage d'un long-métrage « Sophie » sur trois (3) sites différents le 23 septembre et les 7, 9, 10, 14, 15, 23 et 28 octobre ainsi que le 1<sup>er</sup> novembre 2007, et ce, conditionnellement à ce que la circulation, le transport en commun ainsi que tous véhicules d'urgence ne soient pas obstrués.

Que tous les frais engagés par la Ville de Terrebonne relatifs à cette autorisation soient remboursés par les responsables du tournage.

---

**CE-2007-880-DEC      SOUMISSION / PRODUITS D'ENTRETIEN  
MENAGER**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de produits d'entretien ménager (SOU-2007-70);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 août 2007 à 11 h 01, à savoir :

Les Produits Sanitaires Royal Net	29 912,97\$
Wood Wyant inc. (Peter Jones)	47 574,66\$
Ingrédiex inc.	47 981,76\$
Distribution Pro-San	59 126,24\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Distribution Pro-San s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 septembre 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **DISTRIBUTION PRO-SAN**, datée du 17 août 2007, pour l'achat de produits d'entretien ménager, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, le tout pour un montant de 59 126,24\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0232 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-881-DEC      SOUMISSION / ABONNEMENT AUX PÉRIODIQUES POUR 2008**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'abonnement aux périodiques dans ses quatre (4) bibliothèques pour 2008 (SOU-2007-72) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 4 septembre 2007 à 11 h 01, à savoir :

Ebsco Canada	30 804,80\$
--------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ebsco Canada s'est avérée conforme selon le rapport daté du 4 septembre 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **EBSCO CANADA**, datée du 30 août 2007, pour l'abonnement aux périodiques dans ses quatre (4) bibliothèques pour 2008, le tout pour un montant de 30 804,80\$ (t.t.c.).

---

**CE-2007-882-DEC      AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR RUE POUR LE CEGEP / INAUGURATION / COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE / COMPLEXE LES 2 GLACES**

ATTENDU QUE le 28 septembre 2007, la Ville de Terrebonne procédera à l'inauguration officielle du Complexe aquatique et gymnique et du Complexe Les 2 Glaces ;

ATTENDU QUE pour cette occasion toutes les places de stationnement disponibles seront requises à cette fin ;

ATTENDU QUE le CEGEP ne pourra pas utiliser le stationnement du côté du Complexe aquatique et gymnique et du Complexe Les 2 Glaces ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le stationnement aux abords du Complexe aquatique et gymnique et du Complexe Les 2 Glaces, du CEGEP et du Centre de formation professionnelle, sur le côté nord du boulevard des Entreprises, le 28 septembre 2007 de 7h à 22h.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2007-883-DEC      TRAVAUX À LA CÔTE BOISÉE PAR GPAT**

ATTENDU le réaménagement du talus longeant la côte Boisée ainsi que le reprofilage des couloirs de glisse, le tout suivant le plan directeur des parcs 2007 ;

ATTENDU QUE le Groupe Plein Air Terrebonne est maître d'œuvre des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise les travaux prévus à la côte Boisée, ainsi que le versement d'une subvention équivalente à la valeur des travaux exécutés soit un montant de 38 610\$ (taxes en sus) afin de pourvoir à la dépense, montant à être pris à même le budget de subvention aux organismes. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0265 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire soumis par le trésorier, au montant de 41 700\$, du poste budgétaire numéro 1-01-111-05-002 au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-910, soit accepté.

---

**CE-2007-884-DEC      SOUMISSION      /      ACQUISITION  
D'ORDINATEURS PORTABLES**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-465-DEC autorisant l'acquisition d'ordinateurs Lenovo dans le cadre du programme de remplacement annuel des micro-ordinateurs ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé un second appel d'offres par voie d'invitation pour l'acquisition de neuf (9) ordinateurs portables;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

	<b>Prix unitaire</b>
Microserv	1 910,00\$
NWD MicroAge	1 954,00\$
Compugen	1 959,99\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Microserv s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 septembre 2007 de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **MICROSERV** pour l'acquisition de neuf (9) ordinateurs portables, le tout pour un montant de 17 190\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et que ce montant soit remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0257 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-885-DEC      TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

ATTENDU le rapport présenté par M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, relativement à un transfert budgétaire ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Jean-Guy Renaud et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 40 000\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

02-132-00-515	20 000\$
02-132-00-516	20 000\$

AUX postes budgétaires numéros

02-132-00-416	8 000\$
02-132-00-419	26 000\$
02-132-00-6790	6 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2007-0263  
émis par le trésorier et joint à la présente.

---

**CE-2007-886-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h35.

---

---

Président

---

Assistant-secrétaire